

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **SOS VILLAGES D'ENFANTS BELGIQUE - SOS KINDERDORPEN BELGIE**
Forme juridique : Association sans but lucratif
Adresse : Rue de l'Hôtel des Monnaies N° : 40 Boîte : 1CD
Code postal : 1060 Commune : Saint-Gilles
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone
Adresse Internet : www.sos-kinderdorpen.be
Adresse e-mail : welcome@sos-kinderdorpen.be

Numéro d'entreprise 0408.628.435

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 07-12-2022

COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 29-05-2024
et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2023 au 31-12-2023
Exercice précédent du 01-01-2022 au 31-12-2022

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-ASBL 6.1, C-ASBL 6.2.2, C-ASBL 6.2.3, C-ASBL 6.2.4, C-ASBL 6.3.2, C-ASBL 6.3.4, C-ASBL 6.4.1, C-ASBL 6.4.2, C-ASBL 6.4.3, C-ASBL 6.5.1, C-ASBL 6.5.2, C-ASBL 6.5.3, C-ASBL 6.14, C-ASBL 6.16

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES
--

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

van Lierde Bruno

avenue Hamoir 24

1180 Uccle

BELGIQUE

Début de mandat : 2016-01-01

Fin de mandat : 2023-11-28

Président du Conseil d'Administration

Deforche Filiep

Oude Godstraat 34

2650 Edegem

BELGIQUE

Début de mandat : 2015-01-01

Fin de mandat : 2026-01-01

Administrateur

Tanghe Filip

Beukendreef 39

2840 Rumst

BELGIQUE

Début de mandat : 2012-05-14

Fin de mandat : 2026-01-01

Président du Conseil d'Administration

Marchant Jean-Pierre

avenue de l'observatoire 82

1180 Uccle

BELGIQUE

Début de mandat : 2015-01-01

Fin de mandat : 2026-01-01

Administrateur

Schmitz Olivier

rue d'Amberloup 42

6680 Sainte-Ode

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-06-17

Fin de mandat : 2025-06-17

Vice-président du Conseil d'Administration

Leyman Paul

Pierstraat 204

2630 Aartselaar

BELGIQUE

Début de mandat : 2015-01-01

Fin de mandat : 2024-05-29

Administrateur

Boes Thomas

Merbeekstraat 18

3360 Bierbeek

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-06-17

Fin de mandat : 2024-03-24

Administrateur

Lippens Vanessa

rue Marianne 15

1180 Uccle

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-06-17

Fin de mandat : 2025-06-17

Administrateur

de Launoit Yvan

avenue des Eglantiers 16

1180 Uccle

BELGIQUE

Début de mandat : 2015-01-01

Fin de mandat : 2026-01-01

Administrateur

SRL Joiris, Rousseaux & Co - Reviseurs d'Entreprises Associés (B0194)

0450426032

rue de la Biche 18

7000 Mons

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-05-31

Fin de mandat : 2024-05-31

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

Gonet Sébastien (A02206)

rue de la Cayauderie 53

6043 Ransart

BELGIQUE

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>1.149.056</u>	<u>1.546.604</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	213	213
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	<u>1.148.843</u>	<u>1.546.390</u>
Terrains et constructions		22	641.757	1.018.082
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	53.876	38.962
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	427.165	466.877
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	26.045	22.469
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28		
Entités liées	6.14	280/1		
Participations dans les sociétés liées		280		
Créances		281		
Sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	6.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	9.507.548	8.671.191
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	1.232	1.143
Stocks		30/36	1.232	1.143
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36	1.232	1.143
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	1.113.384	1.683.359
Créances commerciales		40	182.546	152.368
Autres créances		41	930.838	1.530.991
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	1.012.558	8.653
Valeurs disponibles		54/58	7.147.510	6.720.461
Comptes de régularisation	6.6	490/1	232.865	257.575
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	10.656.605	10.217.795

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>6.384.403</u>	<u>6.016.437</u>
Fonds de l'association ou de la fondation	6.7	10	934.701	934.701
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.7	13	3.750.000	
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	1.657.765	5.042.879
Subsides en capital		15	41.936	38.856
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>552.837</u>	<u>615.569</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	201.509	167.219
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	9.567	
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.7	164/5	191.942	167.219
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise	6.7	167	351.327	448.350
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>3.719.366</u>	<u>3.585.789</u>
Dettes à plus d'un an	6.8	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	2.748.294	2.730.628
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	6.8	42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	259.852	306.543
Fournisseurs		440/4	259.852	306.543
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.8	45	1.011.914	1.001.327
Impôts		450/3	67.489	63.902
Rémunérations et charges sociales		454/9	944.426	937.424
Autres dettes		48	1.476.527	1.422.758
Comptes de régularisation	6.8	492/3	971.072	855.161
TOTAL DU PASSIF		10/49	10.656.605	10.217.795

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	12.816.424	12.830.862
Chiffre d'affaires	6.9	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72		
Cotisations, dons, legs et subsides	6.9	73	12.578.863	12.445.849
Autres produits d'exploitation		74	193.989	350.335
Produits d'exploitation non récurrents	6.11	76A	43.572	34.678
Coût des ventes et des prestations		60/66A	12.434.472	12.426.948
Approvisionnements et marchandises		60	429.735	372.011
Achats		600/8	429.735	372.011
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609		
Services et biens divers		61	2.545.788	2.496.543
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.9 62	5.892.477	5.585.600
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	134.144	139.332
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.9 631/4		2.396
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.9 635/9	-87.456	448.350
Autres charges d'exploitation	6.9	640/8	3.484.256	3.348.429
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.11	66A	35.527	34.286
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	381.952	403.914

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	1.828	2.674
Produits financiers récurrents		75	1.828	2.674
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	1.828	37
Autres produits financiers	6.10	752/9		2.637
Produits financiers non récurrents	6.11	76B		
Charges financières		65/66B	18.895	22.006
Charges financières récurrentes	6.10	65	18.895	22.006
Charges des dettes		650		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	18.895	22.006
Charges financières non récurrentes	6.11	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	364.886	384.582
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.12 67/77		
Impôts		670/3		
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	364.886	384.582
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	364.886	384.582

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	5.407.765	5.042.879
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	364.886	384.582
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	5.042.879	4.658.298
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves	791		
Affectation aux fonds affectés et autres réserves	691	3.750.000	
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	1.657.765	5.042.879

ANNEXE**ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	XXXXXXXXXX	1.905.261
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021		
Cessions et désaffectations	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8041		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	1.905.261	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	XXXXXXXXXX	1.905.048
Mutations de l'exercice			
Actés	8071		
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	1.905.048	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	210	213	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8191P	XXXXXXXXXX	2.117.911
8161		
8171	347.500	
(+)/(-) 8181		
8191	1.770.411	
8251P	XXXXXXXXXX	
8211		
8221		
8231		
(+)/(-) 8241		
8251		
8321P	XXXXXXXXXX	1.099.829
8271	28.825	
8281		
8291		
8301		
(+)/(-) 8311		
8321	1.128.654	
(22)	<u>641.757</u>	
22/91		

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	XXXXXXXXXX	431.321
8163	47.658	
8173	133.603	
(+)/(-) 8183	-500	
8193	344.875	
8253P	XXXXXXXXXX	0
8213		
8223		
8233		
(+)/(-) 8243		
8253	0	
8323P	XXXXXXXXXX	392.358
8273	32.264	
8283		
8293		
8303	133.624	
(+)/(-) 8313		
8323	290.999	
(24)	<u>53.876</u>	
241	53.876	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
	XXXXXXXXXX	
8195P		1.145.039
8165	34.194	
8175	23.635	
(+)/(-) 8185	500	
8195	1.156.098	
	XXXXXXXXXX	
8255P		
8215		
8225		
8235		
(+)/(-) 8245		
8255		
	XXXXXXXXXX	
8325P		678.162
8275	74.407	
8285		
8295		
8305	23.635	
(+)/(-) 8315		
8325	728.934	
(26)	<u>427.165</u>	
261		

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	XXXXXXXXXX	22.469

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8166 3.576

Cessions et désaffectations

8176

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8186

8196 26.045

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice**

8256P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8216

Acquises de tiers

8226

Annulées

8236

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8246

8256

Plus-values au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8326P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actés

8276

Repris

8286

Acquis de tiers

8296

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8306

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8316

8326

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(27) 26.045

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
 - d'un mois au plus
 - de plus d'un mois à un an au plus
 - de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53	1.012.558	8.653
8686		
8687	1.000.000	
8688	12.558	8.653
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

- produits acquis - Projets Belges
- charges à reporter - Loyer Head Office
- charges à reporter - Assurances
- charges à reporter - Projets

Exercice
174.842
26.319
21.385
10.319

ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS**FONDS**

Patrimoine de départ
Moyens permanents

Exercice	Exercice précédent
934.701	934.701

Modifications au cours de l'exercice

Montants

FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (rubrique 13 du passif)

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 164/5 du passif ("Provisions pour autres risques et charges") si celle-ci représente un montant important

Risques projets
Grosse réparation & entretien

Exercice
191.942
9.567
351.327

Ventilation de la rubrique 167 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

Projet Ukraine à réaliser

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

Codes	Exercice
8801	
8811	
8821	
8831	
8841	
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	
(42)	
8802	
8812	
8822	
8832	
8842	
8852	
8862	
8872	
8882	
8892	
8902	
8912	
8803	
8813	
8823	
8833	
8843	
8853	
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	67.489
450	
9076	
9077	944.426

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

492 charges à imputer - Dettes Successions
492 charges à imputer : autres
493 produits à reporter - Projets Intern'l et autres
493 produits à reporter - Projets Belges

Exercice
27.775
758
762.261
180.278

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Cotisations, dons, legs et subsides

Cotisations

Dons

Legs

Subsides

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
730		
731	5.722.864	6.556.905
732	1.238.817	1.197.935
733	5.617.182	4.691.010
9086	98	101
9087	84,7	85,9
9088	127.307	126.195
620	4.140.511	3.839.758
621	1.255.907	1.196.595
622	109.741	98.440
623	386.318	450.806
624		

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

Reprises

Sur créances commerciales

Actées

Reprises

Provisions pour risques et charges

Constitutions

Utilisations et reprises

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

Autres

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation

Nombre total à la date de clôture

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'association ou la fondation

(+)/(-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
635		
9110		
9111		
9112		2.396
9113		
9115	9.567	
9116	97.023	
640	12.168	8.022
641/8	3.472.088	3.340.406
9096		
9097		0,1
9098		74
617		3.052

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

Ventilation des autres produits financiers

Autres produits financiers

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Frais bancaire

Divers

Codes	Exercice	Exercice précédent
	1.828	2.638
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
	18.263	21.320
	632	686

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	<u>43.572</u>	<u>34.678</u>
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	43.572	34.678
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620	11.801	34.678
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	31.771	
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	<u>35.527</u>	<u>34.286</u>
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	35.527	34.286
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	1.352	2.608
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620	34.145	26.004
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	30	5.674
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

- Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 - Autres latences actives

- Latences passives
 - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A l'association ou à la fondation (déductibles)
- Par l'association ou la fondation

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	2.975.523	2.868.554
9146	12.776.558	12.830.862
9147	67.489	63.902
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par l'association ou la fondation

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'association ou la fondation

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'association ou la fondation

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association ou de la fondation

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	141.983
91621	200.000
91631	200.000
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

91612

Montant de l'inscription

91622

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

91632

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

91712

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

91722

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

91812

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91822

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

91912

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91922

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

92012

Le montant du prix non payé

92022

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)

9213

Marchandises vendues (à livrer)

9214

Devises achetées (à recevoir)

9215

Devises vendues (à livrer)

9216

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ASSOCIATION OU À LA FONDATION ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour l'association ou pour la fondation doivent également être mentionnées

Programme C4C
Limpoba

Exercice
3.115.156
59.573

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Garantie bancaire 1
Garantie bancaire 2

Exercice
4.200
33.925

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs

Aux anciens administrateurs

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	5.203
95061	12.100
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de travailleurs

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1001	59,2	20,7	38,5
Temps partiel	1002	41,9	13,4	28,5
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	84,7	29	55,7

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein	1011	87.834	31.001	56.833
Temps partiel	1012	39.473	13.131	26.342
Total	1013	127.307	44.132	83.175

Frais de personnel

Temps plein	1021	4.065.447	1.329.401	2.736.046
Temps partiel	1022	1.827.030	509.193	1.317.837
Total	1023	5.892.477	1.838.595	4.053.883

Montant des avantages accordés en sus du salaire

	1033			
--	------	--	--	--

Au cours de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs en ETP

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Montant des avantages accordés en sus du salaire

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	85,9	26,7	59,2
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	126.195	39.305	86.890
Frais de personnel	1023	5.585.600	1.737.122	3.848.478
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	61	37	84,6
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	61	35	84,2
Contrat à durée déterminée	111		2	0,4
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	21	12	28,6
de niveau primaire	1200	2	1	2,2
de niveau secondaire	1201	6	5	9,8
de niveau supérieur non universitaire	1202	7	2	8,4
de niveau universitaire	1203	6	4	8,2
Femmes	121	40	25	56
de niveau primaire	1210		3	1,9
de niveau secondaire	1211	5	7	9,8
de niveau supérieur non universitaire	1212	19	11	26
de niveau universitaire	1213	16	4	18,3
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	59	31	78,8
Ouvriers	132	2	6	5,8
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour l'association ou la fondation	152		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	21	32	36,5
210	20	15	28,4
211	1	17	8,1
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'association ou de la fondation comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	20	36	37,1
310	19	16	28,4
311	1	20	8,7
312			
313			
340			
341			
342			
343	20	36	37,1
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	11	5811	36
5802	551	5812	1.077
5803	635	5813	1.261
58031		58131	
58032	635	58132	1.261
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

Résumé des règles d'évaluation (Du 1^{er} jan au 31 Déc. 2023)

1. Principes généraux

1.1. Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés adaptées par l'arrêté royal du 19 décembre 2003.

1.2. L'association a déterminé ses règles d'évaluation spécifiques, en fonction de caractéristiques propres à la nature de ses activités ;

aussi:

- à l'exception des immobilisations corporelles détenues en Belgique pour nos projets Belges, seuls les investissements réalisés pour le siège social de l'association à Bruxelles sont comptabilisés à l'actif du bilan, les investissements réalisés sur fonds propres pour nos projets à l'étranger sont comptabilisés en charges vu la dépréciation souvent rapide de ces actifs dans le contexte d'intervention de l'association ;
- l'ensemble des frais opérationnels supportés pour le fonctionnement direct des projets internationaux et les coûts directs de nos projets Belges (tels que l'alimentation des enfants, les frais scolaires, les frais médicaux, etc.) sont enregistrés en charge sous la rubrique "Approvisionnements et achats marchandises" ;

- Pour le projet financé par la DGD, l'association a constitué une provision pour risques et charges s'élevant à 3% du montant subsidié, non encore contrôlé et validé par la DGD, pour couvrir les risques de rejets et charges inhérentes à nos partenaires (RDC/Burundi). En 2022, cette provision s'élève à 152.487€ €.

- Le montant collecté en 2022 dans le cadre de la campagne Ukraine a été intégralement comptabilisés en produit (909K€). Une dotation pour provision d'un projet à réaliser a été comptabilisée pour un montant de 448K€, l'origine du projet ayant bien pris naissance dans le courant de l'exercice (guerre russo-ukrainienne) and ce montant récolté circonscrit à ce projet.

- les « Services et biens divers » sont afférents à des frais réalisés au siège de l'association ou à nos projets en Belgique ;

- la rubrique "Rémunérations et charges sociales" intègre : le coût du personnel de l'association au niveau du siège et des projets en Belgique (rémunérations, cotisations patronales, provision pécule de vacances, frais de formation du personnel et autres frais sociaux).

- les successions sont reconnues en produits et créances à recevoir à partir du moment où la succession a été acceptée par le conseil d'administration et son montant confirmé par un acte notarié ou par un notaire. Elle est valorisée pour le montant déclaré ou communiqué par le notaire, diminué des frais éventuels de successions. Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, les successions sont reprises, non valorisées par principe de prudence, en hors bilan.

1.3. A l'exception d'une mention supplémentaire ajoutée au point 1.2 concernant les successions, les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent.

1.4. Notre compte de résultat n'a pas été influencé de façon significative par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur.

2. Actifs immobilisés

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur prix d'acquisition et amorties suivant la méthode linéaire en 2,3 ou 5 ans.

Les frais liés à la récolte de fonds en rue étaient enregistrés en frais de développement de 2017 à 2019 pour le montant des factures reçues et amortis sur 2 ans pour soutenir le lancement de cette

initiative. Ce canal fait partie intégrante des canaux de récolte de fond et sont enregistrés à partir de 2020 en charge pour l'intégralité du montant des factures de l'année.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur de marché estimée en cas de leg. Elles sont amorties selon la méthode linéaire aux taux suivants:

* Terrains et constructions:

- terrain: pas amortissable car durée de vie illimitée dans le temps
- constructions: 3% à 10%
- les terrains et constructions obtenus du fait d'un leg et destinés à la vente ne sont pas amortis, mais valorisés à leur valeur de marché.

* Installations, machines et outillages: aménagements bâtiments: 5 % à 20 %

* Mobilier: mobilier et équipement: 20 % à 33%

* Matériel roulant: 20%

2.3. Immobilisations financières

- Les garanties et cautionnements versés en numéraire sont évalués à leur valeur nominale.

3. Actifs circulants

3.1. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur en fonction du degré d'incertitude de leur recouvrement.

3.2 Les comptes de régularisation à l'actif contiennent des subventions perçues pour nos projets pour lesquels (une partie) du financement est prévu pour l'année suivante.

3.3 Créances anciennes – aide à la jeunesse

Sans confirmation écrite, par principe de prudence, les créances de plus de 2 ans ont été réduites de 50%

4. Passif

4.1. Les comptes de régularisation au passif concernent essentiellement des charges à imputer pour des projets internationaux.

4.2. Au 31 décembre 2023, les fonds affectés sont constitués de fonds affectés pour investissement (500.000€) et fonds affectés pour passif social (3.250.000€).

Le bénéficiaire reporté est constitué des résultats annuels non affectés aux réserves.

5. Les avoirs monétaires libellés en devises sont convertis en EUR sur base du taux de clôture au 31 décembre. Les transactions en devises sont comptabilisées au taux de la banque, au moment du paiement.

6. Continuité de l'exploitation et conflit en Ukraine

Le conflit en Ukraine reste un élément incertain qui peut avoir un impact sur nos activités en 2024 et aura certainement un impact sur les coûts, notamment sur le prix des matières premières. Les données actuelles ne permettent pas de dire si cet impact sera significatif.

Cet élément ne sera néanmoins pas de nature à mettre en péril la continuité de l'association.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION 2023 - SOS villages d'enfants Belgique

Qui sommes-nous ?

SOS Villages d'Enfants Belgique, créé en 1963, fait partie de la fédération SOS Villages d'Enfants International, active dans 138 pays du monde. Elle se dédie depuis 1949 aux besoins des enfants vulnérables et à la défense de leurs droits. L'organisation travaille de manière indépendante. Elle est apolitique et n'appartient à aucun culte religieux.

Notre vision et mission: Aucun enfant ne devrait grandir seul. Les enfants qui grandissent sans les soins et l'amour d'une famille peuvent être plus exposés à la violence, à la négligence et à la pauvreté. Nous contribuons à construire un monde dans lequel chacun d'entre eux peut trouver un environnement où il se sent aimé et en sécurité, en Belgique et 137 autres pays.

Principes de bonne gouvernance

Conformément au code des Sociétés et des Asbl, SOS Villages d'enfants Belgique est dirigée par une Assemblée générale et un Conseil d'administration équilibrés en termes de compétences, de répartition géographique et linguistique.

Nous veillons sans cesse à ce que nos actions soient fidèles à nos valeurs et n'aient jamais d'impact négatif sur les enfants, les adultes ou les communautés.

La transparence et l'intégrité sont essentielles. C'est une question de respect envers toutes les personnes et les organisations qui nous soutiennent.

Nous établissons également le contact avec nos donateurs (potentiels) de façon respectueuse. Nous agissons conformément au **Code éthique et à la Charte du Dialogue direct** élaborés par l'Association pour une Ethique dans les Récoltes de Fonds. SOS Villages d'Enfants adhère en outre également aux règles de l'AERF

Pour plus information, vous trouverez sur notre page Web:

- Notre code éthique
- Notre charte d'intégrité
- Notre code de conduite pour toutes les personnes travaillant pour ou en notre nom

Afin de soutenir dans le secteur des ONG une culture institutionnelle sensible au genre, SOS BE a signé la Charte genre rédigée et adoptée au mois de juin 2018, par les Conseils d'Administration des cinq structures fédératives pour souligner son soutien à cet élan positif.

I- Evolution de l'activité en 2023

Grace à la générosité et confiance des donateurs, les revenus ont ainsi atteint 12 818 252€ soit un montant très similaire à l'année passée, année qui avait été exceptionnelle en raison des dons importants reçus pour répondre à l'urgence en Ukraine. Les montants reçus de bailleurs institutionnel ou administration publique sont en hausse 15% ; la récolte de fonds est quant à elle en retrait de 9.45%.

Ce revenu de 12 818 252€ combiné à une maîtrise des dépenses conduisent à la constatation d'un résultat global excédentaire de 364 886€.

1. Nos ressources :

Nos revenus sont issus de sources diverses. Cette diversité contribue à assurer une stabilité dans la récolte de fonds et de ce fait une continuité dans les activités. Les dons peuvent être segmentés en quatre catégories principales :

- Les dons issus de la générosité du grand public : les dons récurrents tels que les parrainages, les dons uniques dans un cadre d'appel d'urgence ou non. Cette année fut marquée par l'arrêt des parrainages.
- Les dons d'entreprises, de fondations, de donateurs particuliers (Successions/grands donateurs) qui requièrent un contact individuel.
- Les subventions ou autres fonds publics
- Les autres produits, souvent d'associations SOS partenaires

Les recettes issues des activités de récolte de fonds représentent 55% des nos revenus totaux. Elle s'élèvent à 6 923 538€, soit 722 446€ de moins qu'en 2022. Cette baisse est en grande partie lié au fait qu'en 2022 dans le cadre de l'urgence en Ukraine avait atteint 909 459€. En 2023, 33.000 ont été récoltés pour les programmes d'urgence, pour le Maroc plus particulièrement.

La hausse des fonds publics en 2023 est due une bonne exécution du programme C4C et le développement de nos projets en Flandres.

2. Frais liés à la récolte de fonds

Les dépenses de la récolte de fond ont augmenté de 1 334 078€ en 2021 à 1 448 863€, notamment en raison de l'impact des indexations multiples en 2022 et 223

Les dépenses de récolte de fonds sont essentiellement liées aux activités suivantes :

- la récolte de fonds en rue via des partenaires externes
- l'envoi de mailing et de magazine.
- des opérations de campagne de prospection en ligne ou de Télémarketing
- une campagne de fin d'année
- une équipe de récolte de fonds compétente .

Frais administratifs :

Les frais administratifs sont restés très stables et atteignent 814.532€, soit 6.4% de notre revenu. Les postes les plus importants sont des dépenses de personnel et des couts liés aux différents outils et prestataires informatiques auxquels nous recourrons.

Aucun élément particulier n'est venu impacter les couts administratifs.

3. Projets internationaux :

SOS Villages d'Enfants Belgique s'engage également dans la protection des enfants et le renforcement des familles à l'international.

Les montants dédiés à ces programmes internationaux se sont élevés à 3 664 516€ en 2023, soit 199.742€ de plus qu'en 2022.

Ces programmes internationaux se décomposent comme suit :

- Le programme quinquennal (2022-2026) de renforcement des familles « C4C » au Burundi, en RDC et au Sénégal (Fatick) pour un montant de 1 363 409€ en 2023. Ce programme bénéficie de subventions de la DGD à hauteur de 80% des couts opérationnels.
- Le programme renouvelé de renforcement des familles à Kinshasa (2023-2024) , RDC pour un montant de 107 401€ Ce programme est co-financé par Brussels International et la ville de Bruxelles.

- Un budget de €409 589 a été alloué en 203 au programme à Kaffrine, Sénégal. Ce programme, similaire au programme DGD à Fatick, sera financé sur fonds privés de 2022 à 2026.
- SOS Villages d'Enfants Belgique continue d'apporter son soutien à l'Hôpital Mère-Enfant à Kara au Togo à hauteur de 40 000€, montant identique à celui de 2022.
- 339 971 € ont été consacrés au village d'enfants à Kinshasa, RDC.
- Les montants transférés dans le cadre des parrainages à travers le monde se sont élevés 853.368€, en baisse par rapport à 2022 en raison de l'arrêt des sponsorships.
- Les membership fees dus à la fédération, calculés sur la base de nos transferts à l'international et revenue total se sont élevés à 581K, répartie pour 80 % sur les projets internationaux et 20 % aux projets belges.

4. Les Projets Nationaux

Nos projets à l'échelle nationale se composent de projets de terrain en Flandres et Wallonie, d'actions de sensibilisation et de plaidoyer. Les dépenses y afférentes se sont élevées à 6 509 893€ en 2023 vs 6 821 580€ en 2022. Cette hausse est en partie liée au développement des projets en Flandres . Ces projets nationaux ont été financés par divers fonds publics à hauteur de 4 466 185€, soit une couverture de 68.6% des dépenses, toutes activités confondues.

Le Village d'Enfants SOS Chantevent :

Dans ce village, l'association offre un foyer chaleureux à 36 enfants qui ne peuvent plus grandir auprès de leurs parents. Ce projet (SRG) est composé de 2 unités de vie, le cerisier et le Hêtre. Des projets d'avenir avec de jeunes adultes ont été mis en place.

Les frais de fonctionnement et de personnel de ce village ont augmenté de manière significative pour atteindre 3 192 038€. Les subventions et autres revenus hors dons liés à ce village s'élèvent à 2 312 107 €

Le projet du Sequoia

Ce projet soutient 13 familles vulnérables, en permettant ainsi aux enfants de grandir dans un foyer plus stable. Les couts se sont élevés à 478,384 €, en hausse en raison notamment des indexations. Les subventions et autres revenus liés à ce projet se sont élevés à 427 342€

Le Projet Simba

L'année 2023 est une année de transformation au cours de laquelle nous avons accompagné le secteur dans ce trajet de reconversion vers des familles d'accueil professionnel.

Ce projet d'un cout total de 313 410€ en 2023 et est subsidié par Opgroeien.

Le projet Hejmo et Hejmo +

Plus de 5000 mineurs étrangers non-accompagnés sont arrivés en Belgique en 2015. SOS a alors ouvert une maison d'accueil familiale Hejmo à Louvain dans laquelle 9 enfants peuvent retrouver un nouveau foyer chaleureux. Ce projet s'est enrichi en 2021 d'un projet d'accompagnement psychologique de certains jeunes (Rescare refugees) Les couts de fonctionnement et de personnel de ce projet s'élèvent à 1.007K. Ce projet est subsidié à hauteur de 98%, essentiellement par Agentschap Jongerenwelzijn (& Fedasil).

Un deuxième projet pour des jeunes Mineurs étranger de 16 à 18 ans, dans la région de Leuven, a vu le jour en 2022. Celui s'est développé et est passé de 5 à 14 prises en charge fin 2023. Ce projet d'un cout de 298 408€ est intégralement subventionné par Ogroeien.

Le projet Trauma Informed Care

Le projet de sensibilisation à la gestion du trauma, initialement financé sur fonds publics s'est poursuivi sur fonds privés.

Le projet Safe behaviors, lancé en Mai 2021, a pour objectif de prévenir la violence entre pairs. Il est financé par l'EU sur une période de 2 ans. Ce projet s'est achevé en juin 2023 pour un cout en 2023 de 67 364€.

Child Friendly Space : Un espace dédié aux enfants ouvert en 2022 près de Leuven s'ets poursuivi avec succès. Il a été financé intégralement par les dons récoltés en 2022.

Les activités de sensibilisation et de plaidoyer

Les réalisations majeures en 2023 sont les suivantes :

- Déploiement des familles d'accueil professionnelles avec le secteur en Flandres.
- Sensibilisation autour de la prise en charge sensible aux traumatismes et poursuite du projet de lieu de reconnaissance pour les personnes ayant subies des traumatismes.

Les couts relatifs à ces activités liées à ces réalisations et aux activités de sensibilisation aux valeurs SOS se sont élevés à 865 130€ en 2023.

6- Le bilan

Actif

L'actif s'élève à 10 656 604.82 € en 2023 vs 10 217 795 € en 2022 soit une hausse de 438 811€ par rapport à 2022, essentiellement en raison :

- D'une augmentation des liquidités (1 430 068€). Une partie de ces liquidités sont des liquidités dédiées à la réalisation de projets pour lesquels l'asbl s'est engagé.
- Une diminution des créances court-terme, notamment des créances envers la fédération et créances liées aux successions. (- 569 886€)
- Une diminution des immobilisations corporelles notamment dues à la vente d'immeubles issus de successions.

Passif

La hausse du passif est essentiellement due au boni dégagé en 2023. Le bénéfice reporté a été affectée en partie pour investissement (500.000€) et pour passif social (3.250.000€).

Les comptes de régularisation sont essentiellement liés aux projets internationaux.

Ce bilan financier permet à l'asbl de faire face à ses engagements, notamment engagements programmatiques en Belgique et à l'international ainsi que d'engager les travaux de rénovation nécessaires des bâtiments du « Chantevent ».

Les éléments Post-Clôture

Il n'y a pas eu d'éléments post-clôture particuliers qui n'auraient pas été inclus dans les chiffres 2023 et pourraient avoir un impact significatif en 2024.

II- Priorités 2024 et au-delà

Notre ambition reste d'avoir un impact durable et positif sur notre groupe cible et ce :

- En accroissant sans-cesse la qualité de nos programmes, notamment en intégrant pleinement la prise en charge sensible aux traumatismes et en sensibilisant autour de cette thématique.
- En poursuivant notre activité de manière innovante
- Et toujours en combinant le travail des programmes avec un solide travail de plaidoyer et de communication.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES
MEMBRES DE L'ASSOCIATION "SOS VILLAGE D'ENFANTS BELGIQUE"
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

SRL "Joiris, Rousseaux & Co – Réviseurs d'Entreprises Associés"

Représentée par
Sébastien GONET
Actionnaire



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
"SOS VILLAGE D'ENFANTS" POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'association "SOS Village d'enfants Belgique" (l'« association »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 26 mai 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'Association durant 15 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'Association, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 10.656.604,82 € et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice à affecter de 364.885,56 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'Association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point

Il convient de souligner que les contrôles et redressements définitifs des pouvoirs subsidants n'ont pas été effectués jusque fin décembre 2023. L'éligibilité des dépenses non encore contrôlées doit encore faire l'objet d'une confirmation des pouvoirs subsidants.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'Association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

ELSEN Pierre-Olivier
GONET Sébastien
PRUNEAU Alexis
ROUSSEAU Bernard

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'Association ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'Association. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

ELSEN Pierre-Olivier
GONET Sébastien
PRUNEAU Alexis
ROUSSEAU Bernard

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'Association à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations, et des statuts de l'Association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

ELSEN Pierre-Olivier
GONET Sébastien
PRUNEAU Alexis
ROUSSEAU X Bernard

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:48 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'Association au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations, ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Mons, le 14 mai 2024

La SRL "Joiris - Rousseaux & Co - Réviseurs d'entreprises associés"
Représentée par

Sébastien GONET
Réviseur d'entreprises actionnaire

Siège 18, Rue de la Biche 7000 MONS
2ème cabinet 60 bte 5, Rue du Parc 7100 LA LOUVIERE
3ème cabinet 13-15 bte 8, Rue Charleville 6000 CHARLEROI
TVA BE 450 426 032 Mail joirisrousseau@joirisrousseau.eu
Société à responsabilité limitée

Tél +32 65 36 29 92
Tél +32 64 65 00 05
Tél +32 71 35 02 88